Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260302-D20260324-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 2 mars 2026**, **à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 février 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **27**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Louis HUBERT, Anne CARRÉE, Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO, Christelle HOUIZOT, Gilles DETRAIT, Adjoints,
Thierry JUMEL, Isabelle LEBRETON, Jean-François COLAS, Séverine DROUET, Michel ROZE, Rozenn COROLLER, Céline THEUREAU, Jean-Pierre BATON, Gilles BRIZAY, Patricia BOURNAI, Valérie LOUAZEL, Benoît FOUCHER, Jean-Vincent BATARD, Christophe ANIER, Lucie BOUST, Conseillers Municipaux.

Représentés :
Philippe BONNEAU (procuration à Louis HUBERT), **Pierre-Yves TANVET** (procuration à Céline THEUREAU), **Dominique SÉVIN** (procuration à Christelle HOUIZOT), **David FROGER** (procuration à Marielle MURET-BAUDOIN).

Excusé(e)s : Karine PIQUET, Anne ROBLIN

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

2026.03.24 - SPORT – Labellisation de la Commune « Ville Active et Sportive » pour une durée de trois ans à compter du 24 août 2026 accordée par l'Agence Nationale du Sport

Présentation : Christelle HOUIZOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le label Ville Active et Sportive obtenu le 24 août 2023 pour une durée de trois ans ;
Vu l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse Sport en date du 28 janvier 2026 ;

Début d'année 2023, la Commune a déposé un dossier de labellisation « Ville Active et Sportive » afin de valoriser les initiatives locales en faveur des activités ludiques, physiques et sportives. Cela récompense les associations, les bénévoles, les encadrants, les élus, les licenciés qui participent activement au dynamisme actif de la commune.
Le label est décerné par le Comité National de Ville Active et Sportive pour une durée de 3 ans, à compter du 24 août 2023, et il est soutenu par l'Agence Nationale du Sport.
Deux lauriers ont été accordés à Noyal-sur-Vilaine.
Pour information, quatre niveaux de laurier existent :

- 1 Laurier : La ville propose une politique sportive innovante et une offre d'activités physiques et sportives diversifiée ;
- **2 lauriers : La ville dispose des critères du 1er niveau, en plus de gérer et utiliser un parc d'équipements sportifs, sites et espaces de nature, en adéquation avec l'offre de pratique sportive proposée ;**

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260302-D20260324-DE

- 3 Lauriers : La ville dispose des critères du 2e niveau, en plus de proposer une offre émergente et innovante de pratiques sportives, d'actions de citoyenneté, tout en tenant compte des spécificités du territoire ;
- 4 Lauriers : La ville dispose des critères du 3e niveau, en plus d'une politique sportive s'inscrivant dans la politique globale de la commune (nature, santé, mobilité, tourisme, etc.), pour le développement et la promotion des activités physiques et sportives

Il est proposé de renouveler cette adhésion au label Ville Active et Sportive pour 3 années à compter du 24 août 2026 aux motifs suivants :

- La reconnaissance nationale du dynamisme sportif de la collectivité,
- La valorisation pour les habitants de toutes les actions portées par les associations sportives, et autres acteurs (services municipaux via les ALSH, écoles,...) de leur engagement dans le domaine (au-delà donc de la pratique de compétition),
- L'apport possible de ce label dans le cadre de demandes de subventions des associations.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **VALIDE** la demande et l'attribution de la labellisation de la Commune comme Ville Active et Sportive pour une durée de trois ans à compter du 24 août 2026, label attribué par l'ANS,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer et signer tous documents afférents à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT